

DÉCLARATION D'INTENTIONS

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DU MAROC**

ET

**LE MINISTÈRE DE LA GOUVERNANCE ET DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES DU GOUVERNEMENT
AUTONOME DE CATALOGNE**

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration du Gouvernement du Royaume du Maroc,

Le Ministère de la Gouvernance et des Relations Institutionnelles du Gouvernement Autonome de Catalogne,

Ci-après dénommés les « Parties »,

DESIREUX de renforcer les liens d'amitié et des relations de coopération bilatérale entre le Royaume du Maroc et la Catalogne, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration du Royaume du Maroc et le Ministère de la Gouvernance et des Relations Institutionnelles du Gouvernement Autonome de Catalogne;

Conviennent de ce qui suit :

ARTICLE I

Objet de la Déclaration d'intentions

Cette Déclaration vise à manifester la volonté des parties signataires de travailler conjointement pour développer leur coopération dans les domaines de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

ARTICLE II

Nature de la collaboration

Les deux parties conviennent d'entreprendre des actions de coopération et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans les domaines suivants :

- La simplification des procédures administratives pour le citoyen et l'entreprise ;
- La performance dans la gestion des ressources humaines dans une perspective de régionalisation avancée ;
- L'amélioration de la qualité du service public ;
- Le renforcement des compétences des agents de l'administration publique des deux parties en collaboration entre l'Ecole d'Administration Publique de Catalogne et l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat.

ARTICLE III

Mise en œuvre de la Déclaration d'intentions

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour accomplir la volonté de collaboration manifestée dans cette déclaration, dans le cadre du Plan Catalogne-Maroc et, plus concrètement, dans le domaine de la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Le Plan Catalogne-Maroc est l'instrument de coordination et renforcement des relations du Maroc avec la Catalogne dans lequel s'inscrit cette ligne de collaboration.

En vue de l'application de la présente Déclaration d'Intention, les « Parties » désignent un comité de pilotage qui se réunira une fois par an, alternativement au Maroc et à Catalogne afin :

- De préparer un plan d'action annuel ;
- D'examiner l'état de réalisation des activités menées dans le cadre du plan d'action et d'en évaluer les résultats.

ARTICLE IV
Effets de la Déclaration d'Intentions

Cette Déclaration d'Intention entre en vigueur dès sa signature et aura effet jusqu'à la fin de la première phase du Plan Catalogne-Maroc, fin 2017.

Fait à Rabat, le 4 octobre 2013, en deux exemplaires originaux, en langue Française.

**Le Ministre délégué auprès du Chef
du Gouvernement Chargé de la
Fonction Publique et de la
Modernisation de l'Administration**

M. Abdelaâdim GUERROUJ



**La Vice-présidente du Gouvernement
Autonome de Catalogne et Ministre de
la Gouvernance et des Relations
Institutionnelles**

Mme Joana Ortega i ALEMANY

